Université de Paris

ARRETÉ N° 2020-47 du 13 FEV. 2020

RELATIF AUX DATES DE FERMETURE D'UNIVERSITÉ DE PARIS

La présidente d'Université de Paris,

Vu l'avis favorable du comité technique du 6 février 2020 ;

ARRETE :

Article 1 :
Les périodes fixes de congés annuels pour les agents BIATSS d'Université de Paris sont :
- pour les congés d'été au titre de l'année universitaire 2019/2020 : du vendredi 24 juillet 2020 au soir au lundi 17 août 2020 matin ;

Durant cette période, Université de Paris sera fermée au public.

Article 2 :
Pendant cette période, les agents seront automatiquement placés en situation de congés annuels.

Article 3 :
Les décisions relevant des articles 1 et 2 de ce présent arrêté s'appliquent à l'ensemble des services de l'établissement. Toutefois, en cas de nécessité de service, des aménagements particuliers peuvent être consentis à des services présentant des modalités de fonctionnement spécifiques, notamment les laboratoires, l'agence comptable, les services informatiques, les services logistiques, techniques et d'accueil, etc.

Article 4 :
Le directeur général des services d'Université de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 13 FEV. 2020

La présidente

Christine CLERICI

Transmis au rectorat le : 13 FEV. 2020

Affiché le : 13 FEV. 2020